

24 déc 2021 -09:34

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2021

Modification de la loi réglementant la sécurité privée et particulière

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la modification de la loi réglementant la sécurité privée et particulière.

L'avant-projet concerne l'introduction des dispositions suivantes :

- l'une prévoyant la possibilité de délégation pour la ministre de l'Intérieur en ce qui concerne des décisions liées à la politique d'autorisation
- l'autre confiant le recouvrement des sommes dues à l'administration du SPF Finances chargée de la perception et du recouvrement des créances non-fiscales dans le cas d'un contribuable défaillant

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be